



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2022

La Municipalité décide :

- De préavisier favorablement à la demande de naturalisation d'une famille.
- De valider un projet de division de bien-fonds et de vente de parcelle à la Commune.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De limiter l'éclairage de Noël et d'en informer Romande Energie SA.
- D'accepter la proposition de M. Schwinn d'organiser une « Christmas Kids Party » le samedi 17.12.2022 à la piscine.
- D'envoyer un projet de convention de soutien à la piscine aux communes voisines.
- De valider le nouveau processus de timbrage en vigueur dès le 1.01.2023.
- De valider les CDI de MM. Schwinn et Degrace, prenant effet le 1.01.2023.
- D'engager Mme Julie Crottaz au poste d'assistance socio-éducative, à temps partiel, du 1.10.2022 au 30.06.2023.
- D'autoriser une demande d'abattage d'arbres sur le domaine public.
- De signer une convention pour un parcours VTT.
- De délivrer des permis d'habiter et d'utiliser.
- De valider une offre pour la récupération du flaconnage à la déchetterie.
- De compléter le questionnaire relatif à l'évacuation des eaux usées et à l'épuration en cas de pénurie d'électricité.
- De répondre qu'il faut se référer à l'ORPC de Nyon ou au guichet cartographique (sécurité) à ceux qui demandent où sont les places des Bachenardes et Bachenards dans les abris PC.

- D'autoriser une manifestation sur le territoire communal.
- D'entreprendre des démarches auprès d'un notaire et de présenter un préavis concernant un DDP échu.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire
municipale adj. :



Sonia Pittet



Morgane de Coppet